

LES RESPONSABILITÉS DU DIRIGEANT ASSOCIATIF – RISQUES ASSOCIATIFS ET ASSURANCES



FORET DE BROCELIANDE

ORGANISATEUR(S) : CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

THÈME : FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Payant*



3h30



Présentielle

* Formation payante : 5€ la séance + cotisation annuelle à l'association (15€ pour la cotisation famille, 30€ pour la cotisation structure)

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout membre d'une association

Formation destinée aux bénévoles d'associations. Les participants sont invités à préparer et transmettre une liste de leurs questions en amont de la séance.

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la notion de responsabilité
- Identifier les différentes assurances dans une association

Contenu

- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale
- Le contrat d'assurance, les obligations pour les associations
- La responsabilité financière des dirigeants
- La protection des personnes
- La protection du patrimoine de l'association

DATE(S) DE LA FORMATION

12 mars 2022
09H00-12H30

LIEU DE LA FORMATION

CPIE Forêt de Brocéliande - Centre d'accueil de Groupes,
26 Place du Patis Vert
56430 Concoret

POUR S'INSCRIRE

STRUCTURE FORMATRICE

LES RESPONSABILITÉS DU DIRIGEANT ASSOCIATIF – RISQUES ASSOCIATIFS ET ASSURANCES



FORET DE BROCELIANDE

☒ 02 97 22 74 62

☒ jeanne.coupe-cpie@orange.fr

☒ Centre Permanent d'Initiatives pour
l'Environnement

☒ Voir la présentation de cette structure